

### Pour une société de l'information équitable

Pour des raisons techniques (limitation géographique de l'ADSL...) ou financières (coût élevé des technologies alternatives), de nombreuses zones de Midi-Pyrénées sont actuellement mal couvertes en haut débit et le resteront sans une intervention publique.

**Pour que chacun puisse disposer d'une connexion à Internet rapide, fiable et permanente**, la Région lance un appel à projets, dont l'objectif est d'installer un service universel du haut débit.

Grâce à cet appel à projets, **les communes concernées, candidates à l'appel à projets régional, pourront mettre en œuvre des réseaux haut débit sur leur territoire, en qualité de maîtres d'ouvrage**. Elles bénéficieront du soutien technique, juridique et financier du Conseil régional.

Dans la réalisation du projet, des technologies alternatives pourront être utilisées pour établir des réseaux locaux, puis les raccorder au point de présence Internet le plus proche.

Une fois que la commune, avec l'aide de la Région, aura désigné un exploitant, les services haut débit pourront être commercialisés auprès des usagers.

Ces réseaux permettront d'accéder à toutes les ressources actuelles et futures d'Internet, telles que la navigation, la formation en ligne, la visite virtuelle, la visioconférence, sans oublier la messagerie électronique.

### RÉPONDRE AUX BESOINS DE TOUS

De nombreux usages deviendront possibles :

- pour les entreprises : la création et la gestion de leur site web, le développement du commerce électronique...
- pour les particuliers : la possibilité d'accéder aux services publics en ligne, de transmettre leur CV par courriel, d'échanger rapidement et facilement avec leurs interlocuteurs des fichiers informatiques, des images...

### Qui peut être candidat ?

- **Les communes de Midi-Pyrénées** situées en «zone blanche du haut débit», c'est-à-dire sur lesquelles au moins 20% des utilisateurs potentiels (particuliers et entreprises) n'auront pas la possibilité d'accès à une offre de type ADSL grand public (512 Kb) à l'horizon fin 2006.

- **Les intercommunalités** sur lesquelles des communes sont situées en «zone blanche».

La Région donnera une priorité particulière aux projets qui permettront de maintenir des emplois ou d'en créer à court terme dans ces communes.

### Les conditions à remplir

- Les réseaux haut débit mis en place devront permettre une évolution du débit sur trois ans.
- Dans la mesure du possible, les réseaux ainsi établis devront être ouverts à tous les opérateurs.
- Les projets devront respecter la réglementation en vigueur, notamment le Code des Marchés Publics et le Code Général des Collectivités Territoriales.
- La participation de la Région sur ce projet devra apparaître dans la communication réalisée par la collectivité.

### Les modalités du soutien de la Région

- **Une subvention proportionnelle d'investissement de 60% s'appliquant aux coûts d'établissement du réseau haut débit** (comprenant le cas échéant la subvention européenne FEDER - Objectif 2). Cette subvention est plafonnée à 15 000 € HT par commune et sera versée sur justificatifs de dépenses éligibles (équipements matériels).

- **Une subvention proportionnelle de fonctionnement de 30% s'appliquant aux coûts éventuels d'exploitation du réseau**, plafonnée à 1000 € HT par an et par commune, sur 3 ans.

- **Un accompagnement** pendant la phase de mise en place du réseau : assistance pour le choix du montage juridique, assistance dans la rédaction des cahiers des charges techniques et administratifs.

- Si la commune le souhaite, **un expert technique** de la Région accompagnera les communes dans les phases de négociation avec les prestataires techniques, ainsi que pour la réception du réseau établi.

### LE LABEL «MIDI-PYRÉNÉES NUMÉRIQUE»

Pour chaque réseau haut débit déployé dans le cadre de cet appel à projets, la commune recevra le label «Midi-Pyrénées numérique» mis en place spécifiquement par la Région Midi-Pyrénées.

### Les étapes à suivre

**1** Contactez votre interlocuteur à la Région pour retirer un dossier de candidature (ou retirez-le directement sur le site [www.midipyrenees.fr](http://www.midipyrenees.fr)) et vérifiez que votre commune répond à la définition d'une «zone blanche du haut débit».

**2** Remplissez le dossier de candidature et retournez-le pour validation à votre correspondant régional (de préférence par messagerie électronique).

**3** Après d'éventuelles remarques et échanges, envoyez votre dossier finalisé, accompagné des pièces jointes demandées, à la Région Midi-Pyrénées.

### Votre interlocuteur

**Jean-Noël Marrot**  
Région Midi-Pyrénées  
Service NTIC  
Tél. : 05 34 31 93 87  
Fax : 05 34 31 93 89  
courriel : [mp.numerique@cr-mip.fr](mailto:mp.numerique@cr-mip.fr)

### DATE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Le dépôt des dossiers de candidatures se fait à dates fixes.

Les premières dates :

- 1<sup>er</sup> décembre 2005
- 15 janvier 2006
- 15 mars 2006

Les dossiers seront étudiés par un comité de sélection composé d'élus régionaux, avant d'être soumis, en cas d'avis favorable, au vote de la Commission Permanente régionale.

L'appel à projets est ouvert jusqu'à fin 2008.



**Martin Malvy**  
Ancien ministre  
Président de la Région  
Midi-Pyrénées

## Midi-Pyrénées, région numérique

“ Disposer d'un accès haut débit est devenu indispensable pour de nombreux usages, que ce soit dans le cadre des activités professionnelles ou des loisirs. C'est également l'un des facteurs favorisant le maintien et la création d'emplois, surtout dans les espaces ruraux. C'est donc un outil à la disposition des collectivités pour aménager leur territoire, mieux, un enjeu de service public.

En adoptant un plan d'actions régional, la Région Midi-Pyrénées s'implique fortement depuis 2003, aux côtés des collectivités locales, pour équiper le territoire en réseaux haut débit.

Or, la problématique des zones non desservies en ADSL, –les fameuses «zones blanches»,– persiste malgré de multiples initiatives publiques et privées. Nous savons que fin 2006, pour des raisons techniques ou économiques, plus de 7% des Midi-Pyrénéens ne pourront pas accéder à une offre à haut débit.

C'est pourquoi, dès 2004, la Région a expérimenté une technologie alternative, combinant une liaison satellite et un réseau local radio, sur trois sites de

Midi-Pyrénées. Cette opération a montré la fiabilité des solutions à notre disposition.

Les expérimentations doivent maintenant se généraliser, avec une mise en œuvre juridique et technique adaptée à chaque situation.

Afin d'accélérer le déploiement du haut débit dans les territoires ruraux, la Région Midi-Pyrénées lance un programme pluriannuel de trois ans destiné à équiper toutes les communes situées en zone blanche, dans le cadre d'un appel à projets régional.

Chaque commune qui souhaite faire bénéficier son territoire d'une offre à haut débit sera accompagnée par les services de la Région. Forts de l'expérience acquise lors des expérimentations, ils apporteront une aide technique et juridique. Mais surtout, une aide financière sera accordée à chaque commune pour mettre en place son réseau et l'exploiter.

Notre objectif : permettre à tous les Midi-Pyrénéens, de disposer d'une liaison Internet rapide, fiable et permanente. Pour la première fois en France, une Région s'engage en faveur d'un véritable service universel du haut débit.

### Région Midi-Pyrénées Service NTIC

22 boulevard du Maréchal Juin  
31406 Toulouse cedex 9  
Tél. : 05 34 31 93 87  
Fax : 05 34 31 93 89  
courriel : mp.numerique@cr-mip.fr

## APPEL À PROJETS

# L'accès au haut débit



[www.midipyrenees.fr](http://www.midipyrenees.fr)



[www.midipyrenees.fr](http://www.midipyrenees.fr)

